



Familles d'aujourd'hui
Moi, j'ai

**MONOPARENTALE, HOMOPARENTALE,
RECOMPOSÉE...**

LA FAMILLE CONTEMPORAINE
EST DEVENUE MULTIPLE.
CE CHANGEMENT MAJEUR DE NOTRE
SOCIÉTÉ BOUSCULE NOS REPÈRES,
NOS IDÉES REÇUES, CRÉE DES VIDES
JURIDIQUES ET DES DROITS NOUVEAUX.

« **I**l était une fois un gentilhomme qui épousa en secondes noces une femme hautaine et fière. Elle avait deux filles de son humeur. Le mari avait de son côté une jeune fille... » À l'instar de Cendrillon, de nombreux contes de fées donnent une image peu engageante des familles recomposées. La présence de beaux-parents et de demi-frères et sœurs dans les histoires de tradition populaire montre en tout cas que les « nouvelles familles » ont en réalité toujours existé. Depuis le milieu des années 1970, qui ont vu la révolution culturelle de Mai 1968 et le rétablissement du divorce par consentement mutuel (supprimé par Napoléon), le regard de la société a changé. Certes, le modèle issu du mariage reste dominant. Selon l'Insee, 70 % des adultes vivent ainsi en couple - marié ou non -, et les trois quarts des enfants habitent avec leurs deux parents. Mais à côté de la famille nucléaire dite « conjugale » - composée d'un homme et d'une femme mariés et d'enfants communs -, la famille monoparentale et la famille recomposée sont les deux autres formes principales d'organisation familiale. Et elles se vivent désormais de manière décomplexée : « À 45 ans, aucune de mes tentatives conjugales n'avait été une réussite. J'étais seule, mais je souhaitais un enfant. Alors j'ai décidé d'entamer une procédure d'adoption », confie Maude. La structure mono-



Avec les recompositions familiales, les fratries s'élargissent.

deux mamans !

parentale, loin d'être toujours un choix, concernerait actuellement 20 % des familles, contre 3 % dans les années 1960 ! Un développement dû à l'envolée des divorces, de l'union libre et de ses séparations. Il en va de même pour les recompositions familiales. La France compterait ainsi près de 8 % de familles recomposées, dans lesquelles vivraient 1,6 million d'enfants. L'allongement de l'espérance de vie en bonne santé, qui offre plus d'occasions de vivre des changements familiaux, est une autre explication de cette évolution. « J'avais 58 ans lorsque j'ai rencontré ma compagne de 28 ans », raconte Michel. « Divorcé depuis longtemps, j'avais deux grands enfants, et j'étais déjà grand-père. Notre fils est né pour mes 60 ans. Deux de mes petits-enfants sont plus âgés que lui. Malgré tout, je n'ai pas la sensation d'être vieux. »

Nouvelles réalités et vides juridiques

Ces transformations démographiques majeures questionnent notre vision de l'institution familiale. Elles poussent les législateurs à s'interroger sur les valeurs que la société souhaite défendre : doit-on autoriser le mariage et l'autorité parentale conjointe sans considération de sexe ? Doit-on permettre l'établissement de la filiation pour deux parents homosexuels ? Certaines interrogations sont induites par les progrès fulgurants

Béatrice
et Sandrine,
compagnes
depuis 12 ans.

« Des enfants sans filiation »

Avec Sandrine, ma compagne, nous vivons maritalement depuis douze ans. Nous avons un fils de 3 ans, que j'ai porté. Mais légalement, je suis son seul parent. Nous souhaitons avoir un autre enfant, dont ma compagne assurera la grossesse. Cependant, au regard de la loi, nos deux enfants ne seront pas frère et sœur. Et lorsque je décéderai, seul celui que j'ai porté sera héritier. Mon deuxième enfant devra, lui, se contenter de mes dispositions testamentaires, sur lesquelles 40 % de droits de succession seront prélevés.

205 558

Pacs ont été conclus et 251 654 mariages célébrés en 2010.

Source : Insee.

53 %

des mariages se terminent par un divorce.

Source : Insee - Rapport du nombre de mariages au nombre de divorces en 2010.

de la biologie: doit-on légaliser la pratique de la gestation pour autrui et l'insémination des femmes sans partenaire masculin? Des questions d'autant plus pressantes que de nouvelles réalités familiales ont cours. « Bien que non recensés, on estime que 300 000 enfants vivraient actuellement dans une famille homoparentale », relève Mathieu Nocent, porte-parole de l'Association des parents et futurs parents gays et lesbiens (APGL). « Ce type de famille est maintenant bien accepté dans son environnement social. Mais le droit français, dont la fonction est pourtant de protéger les personnes, ne reconnaît pas la double filiation homoparentale. Tout se passe bien dans ces familles jusqu'à ce que certains événements arrivent: impossible d'organiser l'exercice d'une autorité parentale conjointe en cas de séparation. Et en cas de décès du parent "légal", l'enfant se retrouve sans filiation. »

Les avancées notables de la loi Royal du 4 mars 2002 concernant le Code civil (existence légale du concubinage « entre personnes du même sexe et de sexes différents », de la garde alternée entre parents reconnus comme tels par la loi, et dissociation du lien entre mariage et autorité parentale) nécessitent donc, dix ans plus tard, d'être complétées.

Séparations: du droit à la réalité

Mais les freins à la mise en œuvre de ces nouveaux droits

sont nombreux. La résidence alternée en est un bon exemple. D'après une étude de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) sur ce mode de garde, le regard encore largement normatif de l'entourage, qui assigne la charge des enfants à la mère, pèse sur les couples en instance de séparation. Ceux-ci sont minoritaires à demander le partage de la résidence et ils y sont peu incités par les juges (seules 18 % des gardes alternées sont imposées). « Hugo avait 2 ans quand nous avons divorcé, il y a quinze ans », raconte Christophe. « À l'époque, le juge a refusé notre projet commun d'une garde alternée. J'aurais été très malheureux de ne pas élever mon fils et de ne pas partici-

Garde alternée: une volonté partagée

per à son éducation. Alors, nous avons mis cette garde en œuvre de notre propre chef. Cela a été compliqué, notamment avec les administrations, qui ne se basent que sur le contenu du jugement de divorce. Sans une très bonne entente, on n'aurait pas pu la mettre en place. » Il est vrai que les conditions d'une garde alternée sont parfois difficiles à réunir: besoin de contacts post-séparation fréquents et apaisés entre parents, de logements respectifs suffisamment grands pour accueillir les enfants dans de bonnes conditions, suffisamment proches pour garantir la continuité de la vie sociale et scolaire de l'enfant, ainsi que des revenus permettant aux deux parents d'assumer la charge de cette double intendance...



Dans la plupart des séparations, la mère assume la garde des enfants, le père les accueillant un week-end sur deux et la moitié des vacances scolaires.

83 %

des Français se déclarent en faveur d'un statut de beaux-parents dans les familles recomposées.

Source : enquête Ipsos-Enfant magazine, 2011.

Ces raisons expliquent pourquoi, dix ans après la loi, seuls 15 % des enfants de couples séparés vivent chez leurs deux parents.

La famille PME: une exception culturelle

Ces profondes mutations contemporaines intéressent les chercheurs, qui les voient surtout comme le fruit de l'histoire et de la culture occidentale. Ainsi, dans un rapport du Sénat sur les nouvelles familles, le psychiatre Robert Neuburger présente comme une exception culturelle « la famille actuelle, "conjugale" selon le terme de Claude Lévi-Strauss, et que j'appelle PME - père, mère, enfant ». Il observe que « plus on remonte dans le passé, et moins on trouve ce type de famille [...]. L'enfant était élevé au sein d'un groupe élargi, et non par deux parents ».

Une vision partagée par l'historien André Burguière: « Tous nos jugements sur l'état et les problèmes actuels de la famille - par exemple quand nous parlons de "déclin" ou de "crise" - se réfèrent à un long passé de stabilité plus ou moins mythique. »

Et la sociologue Martine Segalen de rappeler que, si depuis deux siècles, on considère que la famille est en crise, « en réalité, cette institution multiple et changeante ne court pas plus de danger aujourd'hui qu'hier. L'image de la famille heureuse et stable est un mythe ».



DR

Anita Tostivint,
Centre national
d'information
sur les droits
des femmes et
des familles
(CNIDFF).

« Des stéréotypes sexistes tenaces »

Si de nouvelles formes de familles apparaissent, les stéréotypes sexistes et la répartition sexuée des tâches restent encore très tenaces.

Ce paradoxe est parfaitement illustré par la composition des familles dites monoparentales et les difficultés majeures qu'elles rencontrent : les trois quarts sont issues de ruptures conjugales, et neuf fois sur dix, il s'agit de femmes seules avec enfants. Sur le terrain, nos centres d'information (CIDFF) constatent que ces familles sont fortement marquées par la précarité économique (difficultés à trouver un emploi, à se loger correctement, à concilier travail et vie familiale...) et par l'isolement social qui est un aspect non économique de la pauvreté.

> www.infodemmes.com



DR

Sociologue à l'université Paris Descartes, **François de Singly** a récemment publié *Séparée* chez Armand Colin. À partir de récits de femmes, il explore les raisons pour lesquelles elles prennent très majoritairement l'initiative des séparations et étudie la façon dont elles se reconstruisent.

« Le travail ménager reste assigné aux femmes »

Depuis quelques années, les administrations et les médias appellent « traditionnelles » les familles avec deux parents hétérosexuels et leurs enfants. Du point de vue historique, c'est une erreur. En Occident, le critère de la modernité est celui de l'amour dans le couple ainsi que l'attention à l'identité personnelle et au bonheur individuel. L'amour est devenu la référence au début du XX^e siècle, mais il a fallu attendre le milieu des années 1970 pour en voir l'effet : la possibilité de partir en cas d'insatisfaction. Cela s'est fait notamment sous la pression des femmes et de leur émancipation.

Ce modèle de famille valorisant avant tout les relations n'est pas obsolète. En pensant qu'il a disparu, on est victime d'une illusion, car l'instabilité des relations fait partie du modèle. En revanche, il a en quelque sorte été débarrassé - en partie - des deux autres dimensions que sont le mariage et la femme au foyer. Le mariage, aujourd'hui, n'est pas la porte d'entrée dans la vie conjugale, et il n'est pas nécessaire pour la venue des enfants. Les hommes et les femmes hétérosexuels (en attendant le mariage ouvert et la reconnaissance des familles homoparentales) ont désormais le choix entre concubinage, Pacs et mariage. La deuxième dimension est la division stricte du travail et le modèle de la femme au foyer. En effet, malgré les déclarations de bonne intention, le travail ménager et éducatif reste prioritairement assigné aux femmes.

Deux liens sous tension caractérisent la famille d'aujourd'hui : le lien conjugal et le lien parental. Tout d'abord, l'exigence conjugale vis-à-vis du partenaire est très forte. D'où une forte instabilité qui explique le nombre élevé de familles monoparentales et recomposées. Ensuite, au contraire, une inconditionnalité du lien à l'enfant, qui a changé de statut dans la famille. Les parents - unis ou séparés - sont attentifs à son développement et à son épanouissement. Entre ces deux liens, les individus sont tiraillés entre la logique du choix électif, de l'amour qui s'évanouit (éventuellement), et la logique de la stabilité.

Des contrats pour toutes les familles

POUR LA MAIF, IL N'EXISTE PAS DE FAMILLE MODÈLE, JUSTE DES PERSONNES QUI DÉCIDENT DE VIVRE ENSEMBLE. C'EST POURQUOI SES CONTRATS APPORTENT UNE COUVERTURE GLOBALE, QUELLE QUE SOIT LA STRUCTURE DU FOYER.

• Sur votre lieu de vie

Raqvam couvre la responsabilité civile et les dommages aux biens du conjoint, du concubin et des enfants et ascendants vivant au foyer, sans condition de filiation avec le sociétaire (les enfants ou parents du partenaire sont donc couverts).

> **Garde alternée, droit de visite... : Raqvam suit vos enfants lorsqu'ils sont hébergés par un tiers et assure aussi vos enfants à charge qui résident temporairement chez vous.**

> www.maif.fr/raqvam

• Dans votre organisation

Avec OVP (Organisation vie pratique), la MAIF apporte des solutions aux nouveaux besoins des familles au sein desquelles le ou les parent(s) travaille(nt) : entretien de la maison, du jardin, garde des enfants, aide aux devoirs...

> www.maif.fr/ovp

• En cas d'accident corporel

Les garanties mises en œuvre dans le cadre des contrats Pacs et Praxis Solutions s'adaptent à chaque situation familiale. Par exemple :

> **Le congé de l'aidant pour une personne accidentée peut également être accordé à un proche, sans lien légal de parenté.**

> **Les services d'assistance à la personne tels que la garde des enfants de moins de 15 ans sont accordés à tous les enfants à charge, qu'ils soient enfants du sociétaire ou de son conjoint.**

> www.maif.fr/pacs

> www.maif.fr/praxissolutions



ALEXANDRE GIRAUD/MAIF

Pour faire face au pire et organiser le meilleur, la MAIF est à vos côtés à tous les instants.



PASCAL BROZE/ONOKY/CORBIS

• Dans vos déplacements

Vam couvre tous les membres du foyer, qu'ils soient passagers ou conducteur, quel que soit leur lien avec le sociétaire.

Par exemple :

> **Les garanties d'assistance déplacement sont acquises pour l'assuré et ses passagers, même pour les enfants ne résidant que ponctuellement au foyer.**

> **L'option assistance panne 0 km avec véhicule de remplacement répond notamment aux besoins des familles monoparentales, qui n'ont souvent qu'un véhicule.**

> www.maif.fr/vam

• Protéger vos proches après votre décès

Rassurcap Solutions vous permet de verser, en cas de décès prématuré (survenant avant 65 ans), un capital au(x) bénéficiaire(s) de votre choix, que ce soit votre partenaire, quel que soit son sexe, ou les enfants, même s'ils ne sont pas vos héritiers (les enfants de votre partenaire...).

> **Au fil des événements de la vie (naissance, divorce, séparation, adoption...), le souscripteur peut, sans formalités médicales, choisir d'augmenter son capital garanti - à hauteur de 5 000 euros et quatre fois pendant la durée du contrat.**

> www.maif.fr/rassurcapsolutions